



www.sage-authion.fr

REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

19 novembre 2012 – Entente Interdépartementale
Beaufort-en-Vallée – 9 h 30

COMPTE RENDU

Contacts :

Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion,
Jeannick CANTIN, Vice-président de la CLE du SAGE Authion,
David MOREL, Animateur de la CLE,
Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion
2, place de la République, BP 44
49 250 Beaufort-en-Vallée

Tél : 02.41.79.77.01
Mobile : 06.30.86.75.62
Fax : 02.41.79.77.04

Adresse électronique : mn.briere.entente@wanadoo.fr, david.morel@sage-authion.fr
Le SAGE sur internet : <http://www.sage-authion.fr>

Prochaines réunions :

Prochain BUREAU DE CLE : mercredi 19 décembre, 17 H 00 à BEAUFORT-EN-VALLEE

Retrouver tous les comptes-rendus à l'adresse internet suivante :
http://www.sage-authion.fr/telechargements_11_fr.html

Réunion du bureau de la CLE du 19 novembre 2012

Étaient présent(e)s :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- M. Guy de CHAULIAC, Syndicat de la propriété privée rurale du Maine-et-Loire
- M. Dominique FLABOT, Mairie de Courcelles de Touraine
- M. Guy JAMERON, SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée
- M. Olivier LEROY, Mairie des Rosiers sur Loire
- M. Jean-Michel MARCHAND, Conseil Général Maine-et-Loire, Délégué Etablissement Public Loire
- Mme Marie-Pierre MARTIN, Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion
- M. Dominique SAUR, Mairie de Channay-sur-Lathan
- M. Etienne MOREAU, Syndicat Intercommunal du Haut Lathan

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

- M. Jeannick CANTIN, Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire
- M. Yves ELKOUBBI, Fédération de Pêche de Maine-et-Loire
- M. Yves LEPAGE, Association Sauvegarde de l'Anjou

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics :

- M. Philippe MARCHAND, DTT Maine-et-Loire
- M. Johan DUPRET, DTT Maine-et-Loire

Étaient excusé(e) s :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- M. Guy BERTIN, Conseil Général de Maine-et-Loire
- M. Gérard LINTEO, Syndicat Intercommunal d'aménagement des cours d'eau du bassin de l'Authion
- M. Michel RUAULT, Syndicat Mixte Loire Authion
- M. Dominique SIBILEAU, Vice-président Communauté d'agglomération Saumur

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

- M. Jean-Denis LAMBERT, Comité Régional de développement agricole du Baugeois
- M. Jean-Maurice LEROY, Association des Usagers de l'eau Nord Authion

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics :

- M. Christian PREMEL-CABIC, Agence de l'eau Loire Bretagne
- M. Marc ROYER, ONEMA, Pays de la Loire Bretagne
- M. Jean-Pierre PIQUEMAL, DDT Indre-et-Loire

Assistaient également à la réunion

- M. GRANGEARD, ONCFS
- Mme Marie BEHRA, chargée d'études IDEA Recherche
- M. Jean-Michel MURTIN, chargé d'études SOGREAH Consultants
- Mme Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion
- M. David MOREL, animateur de la CLE du SAGE Authion

◆ ◆ ◆

A l'ordre du jour de la réunion du 19 novembre 2012 :

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Présentation de Mr GRANGEARD (ONCFS) : présence du castor sur l'Authion aval et biologie de l'espèce.
2. Détermination des objectifs quantifiés, bilan des avis des membres du bureau et point sur l'état d'avancement de la rédaction de la stratégie du SAGE (bureaux d'études IDEA et ARTELIA) ;
3. Questions diverses.

Préambule

Marie Pierre MARTIN, présidente de la CLE du SAGE Authion, accueille les membres du Bureau, cite les noms des membres excusés et demande un tour de table pour la présentation des participants.

Elle rappelle ensuite l'ordre du jour.

1/ Présentation de Mr GRANGEARD (ONCFS) : présence du castor sur l'Authion aval et biologie de l'espèce.

Mr GRANGEARD présente la biologie du castor, l'historique de sa répartition et les raisons de sa protection.



Il rappelle la réglementation (Premier mammifère protégé en France - 1909 : Espèce protégée dans les Bouches-du-Rhône, le Gard et le Vaucluse ; 1968 : arrêté de protection sur le territoire national (09/07/1968) et 1981 : arrêté ministériel du 17 avril 1981 modifié fixant les listes des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire).

Il précise ensuite que l'espèce est présente sur l'aval du bassin versant de l'Authion (front de colonisation à Brain-sur-Authion).

Mr GRANGEARD souligne que, depuis sa réintroduction, les dégâts occasionnés par l'espèce s'établissent comme suit :

- à 90% à 2 mètres des berges ;
- à 98% à 30 mètres des berges.

Il insiste sur le fait que des dispositifs de protection (clôtures) permettent de contenir ces problèmes.

A la suite de la présentation, plusieurs observations et remarques sont formulées :

- Guy de Chauliac demande si le castor affectionne uniquement les eaux courantes. Mr GRANGEARD répond qu'il affectionne plutôt les secteurs avec une faible variation de niveaux avec une hauteur d'eau d'environ 60 cm.
- Yves LEPAGE souhaite savoir si le fait de construire des barrages est spécifique à l'espèce canadienne. Mr GRANGEARD répond que la différence entre l'espèce canadienne et européenne tient plus dans la façon de bâtir (importance des ouvrages). Il ajoute que les castors, quand ils présentent une faible densité, construisent plutôt des terriers.
- Yves LEPAGE interroge ensuite sur la présence humaine. Mr GRANGEARD répond que le castor s'adapte bien à la présence humaine et cite l'exemple du Lac de Maine. Il complète en précisant que la qualité de l'eau influe peu également.
- Jeannick CANTIN demande si la lutte chimique (carottes empoisonnées à la bromadiolone) a causé des soucis. Mr GRANGEARD répond que oui dans le passé et ajoute que les causes de mortalité sont dorénavant plus liées à la chasse, aux collisions routières, aux engins de pêche et plus exceptionnellement à d'autres causes comme des chutes d'arbres.
- Philippe MARCHAND demande quelle est sa durée de vie. Mr GRANGEARD répond 25/30 ans.
- Yves LEPAGE fait remarquer que la colonisation s'établit par les jeunes. Mr GRANGEARD confirme en mentionnant que l'exclusion des jeunes du groupe les oblige à gagner de nouveaux territoires.

Le projet d'avis est validé par les membres du bureau avec les corrections demandées.

Marie Pierre MARTIN annonce le deuxième point de l'ordre du jour.

2/ Détermination des objectifs quantifiés, bilan des avis des membres du bureau et point sur l'état d'avancement de la rédaction de la stratégie du SAGE (bureaux d'études IDEA et ARTELIA) :

Marie BEHRA rappelle l'objet de la réunion :

1. Détermination des objectifs quantifiés pour le SAGE de l'Authion
2. Présentation et discussion des amendements proposés par les membres du bureau au rapport du choix de la stratégie collective pour le SAGE de l'Authion
3. Calendrier pour l'approbation de la stratégie collective

Jean-Michel MURTIN présente ensuite les éléments pour la définition d'objectifs quantifiés pour le SAGE de l'Authion :

Il rappelle dans un premier temps que Le « bon état » des cours d'eau est défini au regard de :

- ✓ L'état chimique (41 substances prioritaires : quelques pesticides, métaux lourds et polluants industriels) ;
- ✓ L'état écologique basé sur la biologie, la physicochimie et la morphologie ;

Le « bon état » des eaux souterraines peut être défini au regard de :

- ✓ L'état quantitatif (équilibre recharge-prélèvements)
- ✓ L'état chimique (NO₃ et pesticides)

Pour une lecture aisée du futur document, il propose de limiter les objectifs qualitatifs à quelques paramètres connus de tous. La définition d'objectifs quantifiés pourra porter sur :

- ✓ Les nutriments (nitrates - phosphore) ;
- ✓ Les pesticides ;
- ✓ Et la morphologie des cours d'eau (taux d'étagement), afin de répondre aux prescriptions du SDAGE.

Il présente ensuite les dernières données disponibles de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne traitées à partir d'une analyse statistique descriptive basée sur le quantile 90¹. A partir de ces tableaux, il propose un objectif de qualité de 25 mg/l pour l'ensemble du bassin versant avec un report de délai pour le Couasnon et le Lathan (2021). Il rappelle que le SDAGE a attiré l'attention sur le Couasnon à Baugé.

A la suite de la présentation, plusieurs observations et remarques sont formulées :

Paramètre nitrates (voir tableau en annexe n°1) :

- Jeannick CANTIN demande si la limite réglementaire est bien établie à 50 mg/l et ajoute qu'il est possible de descendre à 30 ou 40 mg/l pour être sûr de respecter les 50 mg/l .
- Yves LEPAGE souhaite savoir si la construction de la station d'épuration de Baugé a permis d'améliorer la situation sur le Couasnon. David MOREL répond que les process de traitement sont améliorés de manière continue y compris pour le traitement de l'azote et du phosphore. Mr GRANGEARD précise que la station d'épuration rejette à l'aval du qualimètre.
- Etienne MOREAU fait remarquer que les parties aval et médiane du Lathan sont tributaires de la retenue de Mousseaux. Il pense que le seuil de 30 mg/l est peut être envisageable mais à condition d'augmenter les délais.
- Yves LEPAGE cite l'exemple des propositions du zonage Zones Vulnérables et interroge sur l'efficacité des mesures concernant l'élevage. Philippe MARCHAND souligne que ce sont surtout les mesures concernant la fertilisation qui sont importantes.
- Marie-Pierre MARTIN demande si ce seuil sera facile à atteindre pour les secteurs présentant des valeurs de 45 mg/l ou plus. David MOREL répond que la tendance est plutôt à la baisse depuis 2008.
- Jean-Michel MURTIN demande si la valeur de 30 mg/l est acceptable.

¹ Cette référence correspond, pour un point d'observation donné, à la concentration pour laquelle 90 % des mesures sont inférieures (méthode traditionnelle utilisée par exemple dans le cadre de la révision des zones vulnérables ; le calcul du percentile 90 de chaque paramètre s'effectue selon la formule du SEQ eau V1). Les 100-quantiles sont appelés centiles ou percentiles selon un anglicisme fréquent.

- Marie-Pierre MARTIN répond que cette valeur semble raisonnable. Elle demande ensuite quelles seront les incidences en cas de non respect. Philippe MARCHAND répond que ces problèmes seront réglés à l'échelle nationale entre l'Etat français et l'Europe.
- Yves LEPAGE fait valoir que ce qui est important c'est surtout les programmes à mettre en œuvre pour la mise en place de haies et la préservation des zones humides.
- Marie-Pierre MARTIN rappelle que il est nécessaire de fixer des objectifs réalistes et atteignables.
- Yves LEPAGE souligne que la valeur guide pour l'eutrophisation marine a été fixée à 11.5 mg/l avec 16 mg/l pour les principales rivières contributrices. Les résultats obtenus sur l'Authion aux Ponts-de-Cé le classe au dessus de ces valeurs. Il ajoute que le Couasnon contribue pour beaucoup aux apports de nitrates et conclut en affirmant qu'il est nécessaire de savoir prendre en compte ces valeurs pour fixer les seuils relatifs aux nitrates.
- Marie-Pierre MARTIN demande si la valeur de 30 mg/l paraît acceptable.
- Yves LEPAGE fait valoir que ce seuil est peu ambitieux à son avis.
- Jeannick CANTIN attire l'attention sur les incidences économiques et précise que la valeur de 30 mg/l est déjà une avancée significative.
- Marie BEHRA demande si les propositions d'échéances conviennent.
- Etienne MOREAU demande à ce que le Lathan ait un délai supplémentaire.
- Marie-Pierre MARTIN fait remarquer que le Lathan présente déjà des valeurs inférieures à 30 mg/l et qu'il n'est pas nécessaire d'attendre plus longtemps.

Paramètre Phosphore (voir tableau en annexe n°1) :

Jean-Michel MURTIN, à partir de l'analyse des concentrations de Phosphore total, propose un objectif de qualité de 0,2 mg/l pour l'ensemble du bassin versant avec un report de délai pour le ruisseau des Aulnaies.

- Johan DUPRET demande quelle peut être la cause des taux importants sur le cours d'eau. David MOREL répond qu'une des explications possibles tient à des rejets de laiterie plus en amont.
- Marie-Pierre MARTIN relève que l'objectif de 0,2 mg/l est déjà un bon objectif.
- Yves LEPAGE demande pourquoi une date de report est proposée pour le Lane. Jean-Michel MURTIN détaille l'évolution en dents de scie des résultats pour ce cours d'eau et rappelle que l'objectif du SDAGE est bien 2021.
- Yves LEPAGE interroge alors de la même façon sur le cours d'eau La Curée.
- Etienne MOREAU demande à la suite si les crues favorisent l'augmentation des concentrations de phosphore dans les eaux.
- Jean-Michel MURTIN répond que les apports de phosphore peuvent se faire soit par rejets directs comme pour le ruisseau des Aulnaies soit font partie du bruit de fond lié aux phénomènes érosifs comme les crues. David MOREL ajoute que les eaux de drainage peuvent contribuer également via l'évacuation des 'fines' du sol auxquelles est adsorbé le phosphore.
- Marie-Pierre MARTIN propose au final de retenir 0,2 mg/l et de vérifier la tendance 2012 pour le Lathan à la moutonnerie ainsi que la Curée (Cf. données en annexe n°1).

Paramètre Pesticides² (voir tableau en annexe n°1) :

Jean-Michel MURTIN, détaille ensuite l'analyse des concentrations de pesticides du bassin versant. Il établit un point sur le formaldéhyde suite au dernier bureau. Cette molécule de synthèse est utilisée dans les activités agricoles comme fongicide. Elle est classée dans le catalogue ACTA pour le traitement des aires³ d'élevages et la désinfection des sols pour toutes les cultures (Pépinière, Horticulture, Maraîchage, Arboriculture).

- Philippe MARCHAND fait valoir que cette molécule est sûrement utilisée en horticulture. Il précise que cela reste à vérifier auprès du bureau horticole régional (BHR).

² Arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement et Arrêté du 29/07/11 le modifiant.

³ Exemple produit type BASAMID® Granulé : <http://www.traitaservice.com/desinfection.basamid.dazomet.html> et site du ministère de l'agriculture : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>

Jean-Michel MURTIN rappelle ensuite que pour définir les objectifs quantifiés, il n'existe pas de seuil spécifique relatif à la somme des molécules présentes dans l'eau pour la définition du bon état. Il propose donc de travailler à partir des normes relatives à l'eau potable (Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique).

REFERENCES REGLEMENTAIRES	NORMES
LIMITES DE QUALITÉ DES EAUX BRUTES DE TOUTE ORIGINE UTILISÉES POUR LA PRODUCTION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE, À L'EXCLUSION DES EAUX DE SOURCE CONDITIONNÉES, FIXÉES POUR L'APPLICATION DES DISPOSITIONS PRÉVUES AUX ARTICLES R. 1321-7 (II), R. 1321-17 ET R. 1321-42	Par substances individuelles, y compris les métabolites : 2,0 µg/L Total : 5,0 µg/L
LIMITES ET RÉFÉRENCES DE QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE, À L'EXCLUSION DES EAUX CONDITIONNÉES	Pesticides ⁴ (par substance individuelle) : 0,10 µg/L Aldrine, dieldrine, heptachlore, heptachlorépoxyde (par substance individuelle) : 0,03 µg/L Total pesticides : 0,50 µg/L ⁵

Il rappelle qu'au dernier bureau, les discussions s'étaient orientées comme suit :

- Eaux superficielles : valeurs des eaux brutes, soit 2,0 µg/L par substance individuelle, y compris les métabolites et 5,0 µg/L au total.
- Eaux souterraines : valeurs des eaux distribuées, soit 0,10 µg/L par substance individuelle et 0,50 µg/L au total.

Il cite l'exemple du champ captant des Seillandières de Beaufort-en-Vallée abordé lors du dernier bureau et le coût très important du traitement par charbon actif.

- Guy JAMERON fait remarquer que les eaux distribuées par le SIAEP de Beaufort sont conformes à la réglementation.
- Jeannick CANTIN précise que la datation des eaux de Beaufort avait montré que la pollution datait de 25 ans.
- Yves LEPAGE souhaite que le SAGE propose un accompagnement des exploitations agricoles pour éviter les pics de pollution.
- Jeannick CANTIN demande comment l'efficacité des mesures sera évaluée car dans cinq ans la pollution sera encore datée de 20 ans.
- Yves LEPAGE déplore le fait qu'il y ait toujours des accidents ponctuels et souhaite que ces aspects fassent l'objet d'une surveillance particulière.
- Philippe MARCHAND signale que la réduction des pollutions ponctuelles serait déjà un premier pas important pour l'amélioration de la qualité de l'eau.
- David MOREL propose de distinguer les objectifs à atteindre et leurs évaluations en précisant le contexte historique des pollutions passées.
- Jeannick CANTIN dit que tout le monde semble s'accorder sur les objectifs mais qu'il est nécessaire de bien rappeler les pollutions historiques.

⁴ Par « pesticides », on entend :

- les insecticides organiques ;
- les herbicides organiques ;
- les fongicides organiques ;
- les nématocides organiques ;
- les acaricides organiques ;
- les algicides organiques ;
- les rodenticides organiques ;
- les produits antimoisissures organiques ;
- les produits apparentés (notamment les régulateurs de croissance) et leurs métabolites, produits de dégradation et de réaction pertinents.

⁵ Par « total pesticides », on entend la somme de tous les pesticides individualisés détectés et quantifiés.

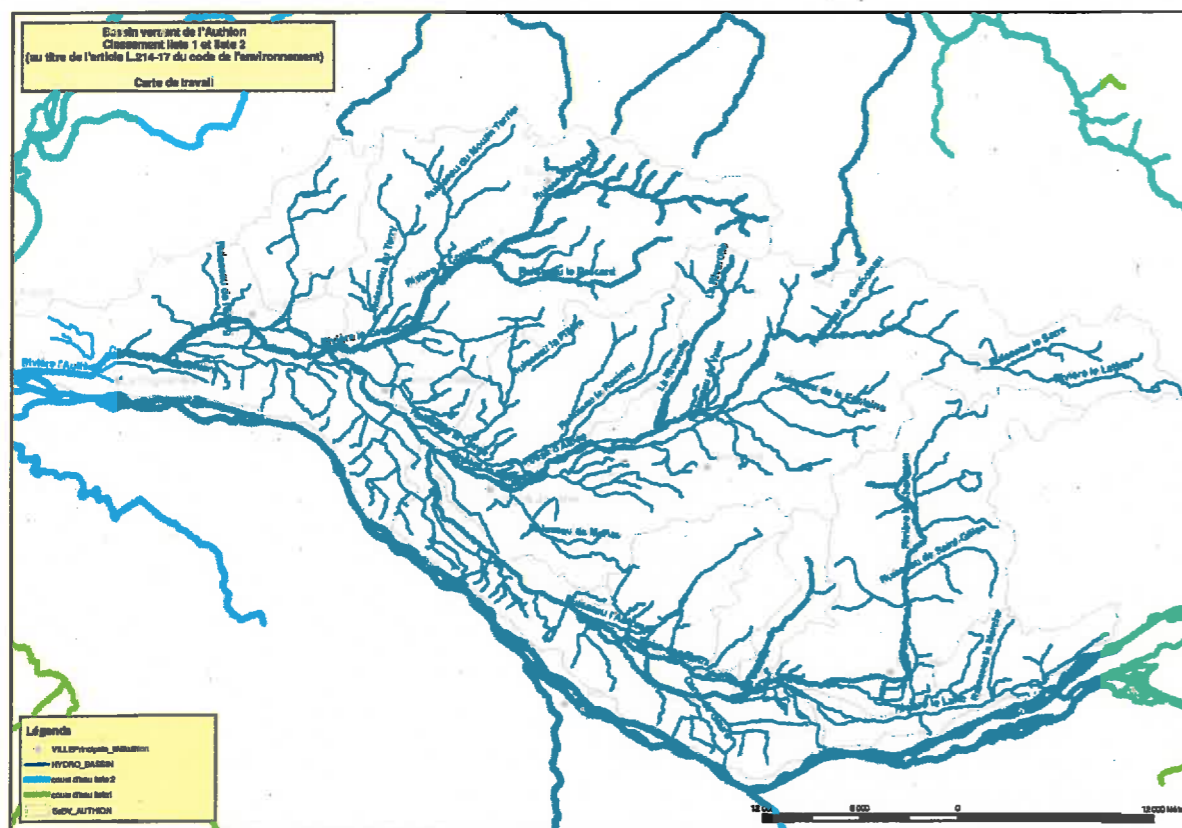
Jean-Michel MURTIN présente ensuite les données de taux d'étagement du bassin versant de l'Authion. Il rappelle le rapport direct entre taux d'étagement et chances d'atteindre le bon état des eaux. Ainsi, un taux d'étagement de l'ordre de 50 % laisse plus de 50% de chances d'atteindre le bon état.

(Cf. détail en annexe n°2).

Le bassin versant présente des taux d'étagement pouvant dépasser largement 60% sur certains secteurs :

Il propose les objectifs de taux d'étagement suivants :

- Cours d'eau en liste 2 : taux d'étagement inférieur à 50% ;
- Cours d'eau en liste 1 : taux d'étagement de l'ordre de 50%.



Il précise que ces objectifs peuvent être atteints par des arasements et des aménagements d'ouvrages mais également par des principes de gestion permettant des écoulements libres pendant une ou plusieurs périodes de l'année.

A la suite de la présentation, plusieurs observations et remarques sont formulées :

- Johan DUPRET précise que les données du contrat territorial du Couasnon sont à prendre en compte. Il interroge ensuite sur deux ouvrages à l'amont du Couasnon.
- Yves LEPAGE poursuit en faisant remarquer que le SAGE devra se caler sur le calendrier des révisions de ce classement. Il ajoute que le SAGE doit anticiper sur les prochains classement en liste 2 (intégrer les projets au moment où le SAGE sera approuvé).
- Marie BEHRA propose de retenir un taux d'étagement inférieur ou égal 50% et d'anticiper sur le travail préparatoire en amont des révisions de classement.

Pour conclure sur les objectifs quantifiés, David MOREL demande quels types d'objectifs il est possible de proposer pour les zones humides.

- Yves LEPAGE propose un double objectif : obligation d'inventaires à chaque révision de PLU et 100% d'inventaires à réaliser sur la période de mise en œuvre du SAGE.
- Johan DUPRET et Philippe MARCHAND précisent qu'il est possible de demander un inventaire à chaque révision de PLU mais qu'il sera difficile de réaliser les inventaires sur 84 communes en 6 ans.
- David MOREL ajoute que des propositions d'inventaires ont été faites dans le cadre d'élaboration des PLU mais elles n'ont pas été suivies d'effets. En l'état actuel, les inventaires zones humides basés sur l'arrêté de 2009 se cantonnent aux zones à urbaniser des projets de PLU

Marie BEHRA présente ensuite les corrections du rapport stratégie.

Plusieurs échanges ont lieu sur les corrections et sont présentés en annexe n°3 du présent compte-rendu.

Il est convenu que les premières corrections du rapport seront rendues pour le mardi 27 novembre pour envoi aux membres des commissions (consultation du mardi 27 novembre au lundi 17 décembre). Les remarques seront collectées et compilées pour avis des membres du bureau.

3/ Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MARTIN remercie les membres du Bureau et lève la séance à 12 h 00.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion,



Marie-Pierre MARTIN

ANNEXE N°1

**DONNEES DES QUALITOMETRES DU BASSIN VERSANT DE L'AUTHION
PARAMETRE NITRATES**

Tableau d'objectifs par cours d'eau		Type de la masse d'eau	Objectif état/potentiel écologique	Objectif état/potentiel chimique	Objectif état/potentiel global	Paramètres justifiant le report en 2021	Points de mesures	NO3 mg/l Quantile 90 (2006-2011)	NO3 mg/l Quantile 90 sur les 6 dernières années						Commentaires Pour l'ensemble des masses d'eau l'objectif qualitatif est proposé à 25 mg NO3/l. Seul le délai d'atteinte de cet objectif est modulé.	
CODE	NOM								Délai	Code SANDRE	Nom de la station	2006	2007	2008		2009
FRGR0448	L'Authion et ses affluents de Brain sur Allonnes jusqu'à la confluence avec le Lathan	MEFM	2021	2015	2021	Pesticides	4103600 L'Authion au Pont des Malheurs à Brain-sur-Allonnes (RCO)	13,89	NR	NR	NR	NR	14,33	12,45		2015
							4103960 L'Authion à Beaufort-en-Vallée (réseau Entente/SAGE)	19,8	25*	9*	17*	20,2	22	17,2	14	
FRGR0449	L'Authion depuis la confluence du Lathan jusqu'à la confluence avec la Loire	MEFM	2021	2015	2021	Pesticides	4104350 L'Authion à Corné (réseau Entente/SAGE)	19,6	27*	13*	19*	18	25	18	17	
							4104500 L'Authion aux Ponts-de-Cé (pont RD952 - RCS et RCO)	24,56	21,47	24,78	23,31	23,05	23,05	21,05		2015
							? L'Authion aux Ponts-de-Cé (pont bourguignon - réseau Entente/SAGE)	26*	26*	12*	arrêt station					---
FRGR0450	Le Changeon et ses affluents depuis la source jusqu'à Brain sur Allonnes	Naturelle	2021	2015	2021	Morphologie - Hydrologie	4103480 Le Changeon à Benais (réseau Entente/SAGE)	20,7	---	---	21*	17,8	20,4	17,6	14	
							4103500 Le Changeon au Port des Grenelles à Saint-Nicolas-de-Bourgueil (RCS et RCO)	16,66	16,22	29,97	14,95	13,88	14,02	9,71		2015
FRGR0451	Le Lane et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Authion	Naturelle	2021	2015	2021	Pesticides - Morphologie	? Le Lane à Saint-Patrice (réseau Entente)	10*	8*	10*	---	---	---	---	---	---
							4103550 Le Lane à La Chapelle-sur-Loire (RD et RCO)	13,4	---	11,8	14,5	13	12,5	12		2015
FRGR0452	Le Lathan et ses affluents depuis la confluence du Pont Menard jusqu'à sa confluence avec l'Authion	MEFM	2021	2015	2021	Pesticides	4103950 Le Lathan à la Moutonnerie à Longué-Jumelles (RCS et RCO)	29,28	28,7	28,85	28,89	27,99	30,12	20,81		2015
FRGR0453	Le Couasnon et ses affluents depuis Le Vieil Baugé jusqu'à sa confluence avec l'Authion	Naturelle	2021	2015	2021	Nitrates - Pesticides - Morphologie - Hydrologie	4104200 Le Couasnon à la Hussonnière à Gée (RCS et RCO)	36,52	37,1	35,25	37,41	35,2	32,71	30,38		2021
FRGR1003	L'Etang et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Authion	Naturelle	2021	2015	2021	Pesticides - Morphologie - Hydrologie	4592000 Le ruisseau de l'Etang à Andard	---	---	---	---	---	---	---	---	2021 ?
FRGR1004	Le Lathan et ses affluents depuis la retenue des Mousseaux jusqu'à la confluence du Pont Menard	MEFM	2021	2015	2021	Pesticides	4591000 Le Lathan à Noyant	---	---	---	---	---	---	---	---	2021 ?
FRGR1005	La Curée et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Authion	Naturelle	2021	2015	2021	Pesticides - Morphologie - Hydrologie	4591001 La Curée à Brion (réseau Entente/SAGE)	20,7	---	---	---	---	---	20,7	25	2015
FRGR1006	La Riverolle et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Lathan	Naturelle	2015	2015	2015	---	4103935 La Riverolle au Pont des Champs à Mouliherne (réseau Entente/SAGE)	21	---	---	31,5	11,7	18,2	13,8	13	2015
FRGR1027	Les Aulnaies et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Authion	Naturelle	2021	2015	2021	Pesticides - Morphologie - Hydrologie	4104300 Le ruisseau des Aulnaies à Corné (réseau Entente/SAGE)	34	---	---	31,5	31	35,4	29	24	2021
FRGR1561	Le Couasnon et ses affluents depuis la source jusqu'au Vieil Baugé	Naturelle	2015	2015	2015	---	4104100 Le Couasnon au pont du terrain de camping à Baugé (RD et RCO)	43,8	45,7	50,1	43	43	42,7	36		2021 (1)
FRGR2252	Le Lathan et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue des Mousseaux	Naturelle	2021	2015	2021	Nitrates - Pesticides - Morphologie - Hydrologie	4103910 Le Lathan au pont de la RD749 à Rillé (RD et RCO)	35,63	45,87	34	33,5	29,5	33,5	31		2021
FRGR2252	Le Lathan et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue des Mousseaux	Plan d'eau	2015	2015	2015	-	La Retenue des Mousseaux (RD et RCO)						16,1			

* Suivi < à 10 mesures pour la période

Données 2012 (en cours, tendance à titre indicatif)

Désormais, la référence utilisée pour estimer la qualité des eaux superficielles en nitrates, n'est plus la concentration moyenne mais le quantile 90. La quantile 90 correspond à la concentration pour laquelle 90 % des mesures est inférieure.
Exemple :
Sur un cours d'eau, on réalise pour une année, 10 mesures de Nitrates. Les résultats obtenus (mg/l) sont : 56 - 52 - 56 - 49 - 48 - 44 - 34 - 20 - 12 - 31

RCS : Réseau de contrôle de surveillance : MO AELB
RCO : Réseau de contrôle opérationnel : MO CG 37 ou 49
RCA : Réseau de contrôle additionnel : MO AELB
OBQ : Réseau Objectif de qualité : MO CG 37 ou 49

NO3 (mg/l)	Très Bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Classement zones vulnérables
P 90	10					11,5 (eutrophisation marine)

(1) : Proposition de report des objectifs SDAGE

DONNEES DES QUALITOMETRES DU BASSIN VERSANT DE L'AUTHION
PARAMETRE PHOSPHORE

CODE	NOM	Type de la masse d'eau	Objectif état/potentiel écologique	Objectif état/potentiel chimique	Objectif état/potentiel global	Paramètres justifiant le report en 2021	Code SANDRE	Points de mesures Nom de la station	Ptot mg/l Quantile 90 (2006-2011)	Ptot mg/l Quantile 90 sur les 6 dernières années						Commentaires Pour l'ensemble des masses d'eau l'objectif qualitatif est fixé à 0,2 mg Ptot/l. Seul le délai d'atteinte de cet objectif est modulé.	
			Délai							2006	2007	2008	2009	2010	2011		2012
FRGR0448	L'Authion et ses affluents de Brain sur Allonnes jusqu'à la confluence avec le Lathan	MEFM	2021	2015	2021	Pesticides	4103600	L'Authion au Pont des Malheurs à Brain-sur-Allonnes (RCO)	0,12	NR	NR	NR	NR	0,12	0,11		2015
							4103960	L'Authion à Beaufort-en-Vallée (réseau Entente/SAGE)	0,20	0,14*	0,16*	0,30*	0,29	0,20	0,15	0,23	
FRGR0449	L'Authion depuis la confluence du Lathan jusqu'à la confluence avec la Loire	MEFM	2021	2015	2021	Pesticides	4104350	L'Authion à Corné (réseau Entente/SAGE)	0,26	0,17*	0,20*	0,26*	0,37	0,18	0,16	0,24	
							4104500	L'Authion aux Ponts-de-Cé (pont RD952 - RCS et RCO)	0,23	0,22	0,25	0,20	0,28	0,16	0,16		
							?	L'Authion aux Ponts-de-Cé (pont bourguignon - réseau Entente/SAGE)	0,21*	0,21*	0,17*	arrêt station					
FRGR0450	Le Changeon et ses affluents depuis la source jusqu'à Brain sur Allonnes	Naturelle	2021	2015	2021	Morphologie - Hydrologie	4103480	Le Changeon à Benais (réseau Entente/SAGE)	0,05	---	---	0,05*	0,06	0,04	0,04		
							4103500	Le Changeon au Port des Grenelles à Saint-Nicolas-de-Bourgueil (RCS et RCO)	0,13	0,11	0,14	0,14	0,12	0,11	0,10		
FRGR0451	Le Lane et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Authion	Naturelle	2021	2015	2021	Pesticides - Morphologie	?	Le Lane à Saint-Patrice (réseau Entente)	0,20*	0,12*	0,20*	---	---	---	---		
							4103550	Le Lane à La Chapelle-sur-Loire (RD et RCO)	0,24	---	0,26	0,19	0,23	0,19	0,25		
FRGR0452	Le Lathan et ses affluents depuis la confluence du Pont Menard jusqu'à sa confluence avec l'Authion	MEFM	2021	2015	2021	Pesticides	4103950	Le Lathan à la Moutonnerie à Longué-Jumelles (RCS et RCO)	0,21	0,20	0,20	0,16	0,16	0,18	0,27		
FRGR0453	Le Couason et ses affluents depuis Le Vieil Baugé jusqu'à sa confluence avec l'Authion	Naturelle	2021	2015	2021	Nitrates - Pesticides - Morphologie - Hydrologie	4104200	Le Couason à la Hussonnière à Gée (RCS et RCO)	0,20	0,25	0,20	0,14	0,16	0,12	0,13		
FRGR1003	L'Etang et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Authion	Naturelle	2021	2015	2021	Pesticides - Morphologie - Hydrologie	4592000	Le ruisseau de l'Etang à Andard	---	---	---	---	---	---	---		
FRGR1004	Le Lathan et ses affluents depuis la retenue des Mousseaux jusqu'à la confluence du Pont Menard	MEFM	2021	2015	2021	Pesticides	4591000	Le Lathan à Noyant	---	---	---	---	---	---	---		
FRGR1005	La Curée et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Authion	Naturelle	2021	2015	2021	Pesticides - Morphologie - Hydrologie	4591001	La Curée à Brion (réseau Entente/SAGE)	0,15	---	---	---	---	---	0,15	0,11	
FRGR1006	La Riverolle et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Lathan	Naturelle	2015	2015	2015	---	4103935	La Riverolle au Pont des Champs à Moullherne (réseau Entente/SAGE)	0,32	---	---	0,70	0,16	0,15	0,12	0,11	
FRGR1027	Les Aulnaies et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Authion	Naturelle	2021	2015	2021	Pesticides - Morphologie - Hydrologie	4104300	Le ruisseau des Aulnaies à Corné (réseau Entente/SAGE)	0,78	---	---	0,70	0,01	0,78	0,78	0,01	
FRGR1561	Le Couason et ses affluents depuis la source jusqu'au Vieil Baugé	Naturelle	2015	2015	2015	---	4104100	Le Couason au pont du terrain de camping à Baugé (RD et RCO)	0,16	0,09	0,19	0,16	0,08	0,07	0,10		
FRGR2252	Le Lathan et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue des Mousseaux	Naturelle	2021	2015	2021	Nitrates - Pesticides - Morphologie - Hydrologie	4103910	Le Lathan au pont de la RD749 à Rillé (RD et RCO)	0,13	0,08	Erreurs de mesures	0,12	0,28	0,11	0,15		
FRGR2252	Le Lathan et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue des Mousseaux	Plan d'eau	2015	2015	2015	-		La Retenue des Mousseaux (RD et RCO)						0,12			

* Suivi < à 10 mesures pour la période

Données 2012 (en cours, tendance à titre indicatif)

Désormais, la référence utilisée pour estimer la qualité des eaux superficielles en nitrates, n'est plus la concentration moyenne mais le quantile 90. La quantile 90 correspond à la concentration pour laquelle 90 % des mesures est inférieure.

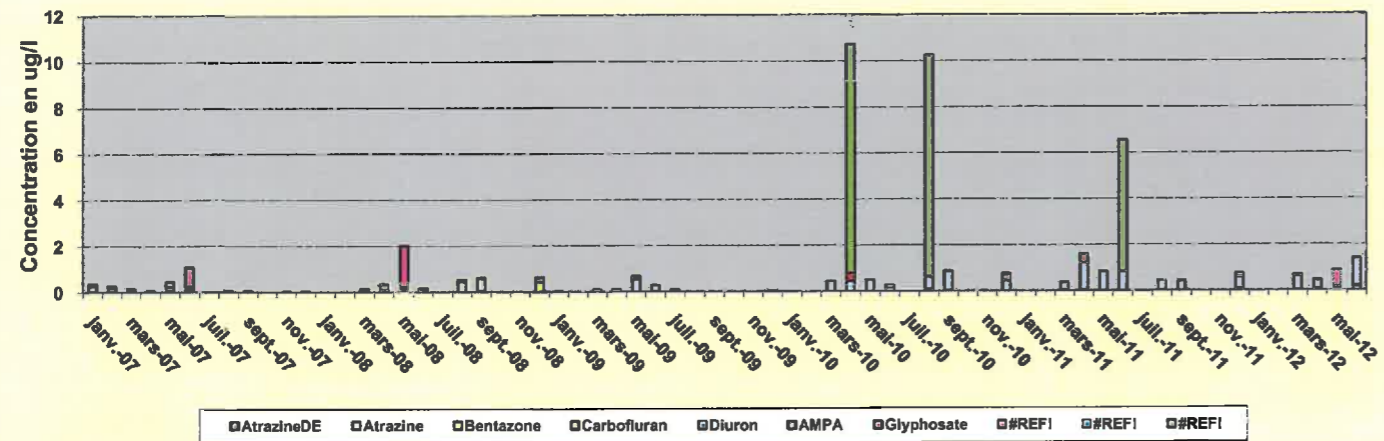
Exemple :
Sur un cours d'eau, on réalise pour une année, 10 mesures de Nitrates. Les résultats obtenus (mg/l) sont : 56 - 52 - 56 - 49 - 48 - 44 - 34 - 20 - 12 - 31
La concentration moyenne (Somme des mesures divisée par 10) sera égale 40 mg/l. C'est cette valeur de référence qui était utilisée pour estimer la qualité des eaux superficielles avant la mise en œuvre de la DCE.
Depuis la mise en œuvre de la DCE, on utilise la notion de quantile 90. La valeur du quantile est obtenu en classant les résultats par ordre croissant, ici : 12 - 20 - 31 - 34 - 44 - 48 - 49 - 52 - 56 - 58. et en retenant la valeur pour laquelle 90% des mesure est inférieure. Dans le cas présent : 56
Dans le cas où la série de valeur est inférieure à 10, c'est la plus mauvaise valeur qui est retenue.

RCS : Réseau de contrôle de surveillance : MO AELB
RCO : Réseau de contrôle opérationnel : MO CG 37 ou 49
RCA : Réseau de contrôle additionnel : MO AELB
OBQ : Réseau Objectif de qualité : MO CG 37 ou 49

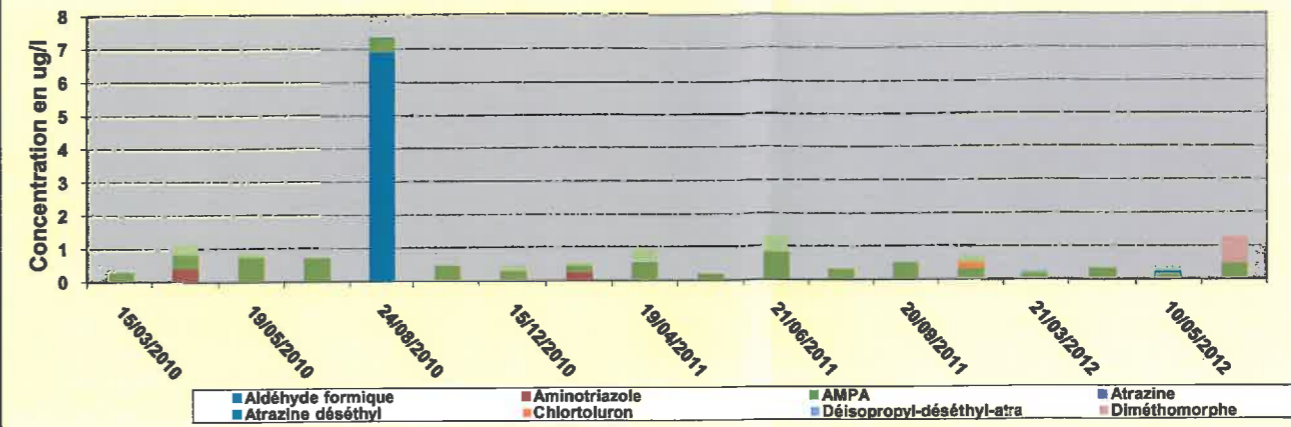
Ptot (mg/l)	Très Bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
P 90	0,05	0,2	0,5	1	---

Limite de classe d'état pour les cours d'eau (arrêté du 25/01/2010)

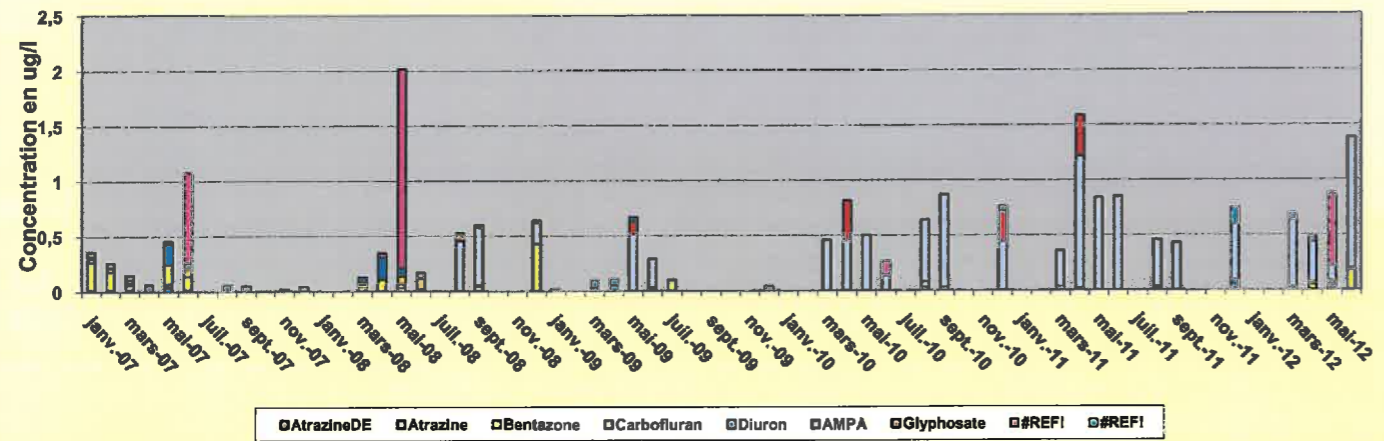
Total pesticides aux Ponts de Cé 2007-2012



Total pesticides au Pont des Malheurs à Brain-sur-Aillasses (2010-2012)



Pesticides (hors formaldéhyde) aux Ponts de Cé (2007-2012)



**Présentation de l'Evolution de la qualité bactériologique des eaux sur l'AUTHION
(Pont de Cé et Pont des Malheurs)**

Rappel :

Pour l'alimentation en eau potable (normes) :

- 2 µg/l par mo Normes : en application.

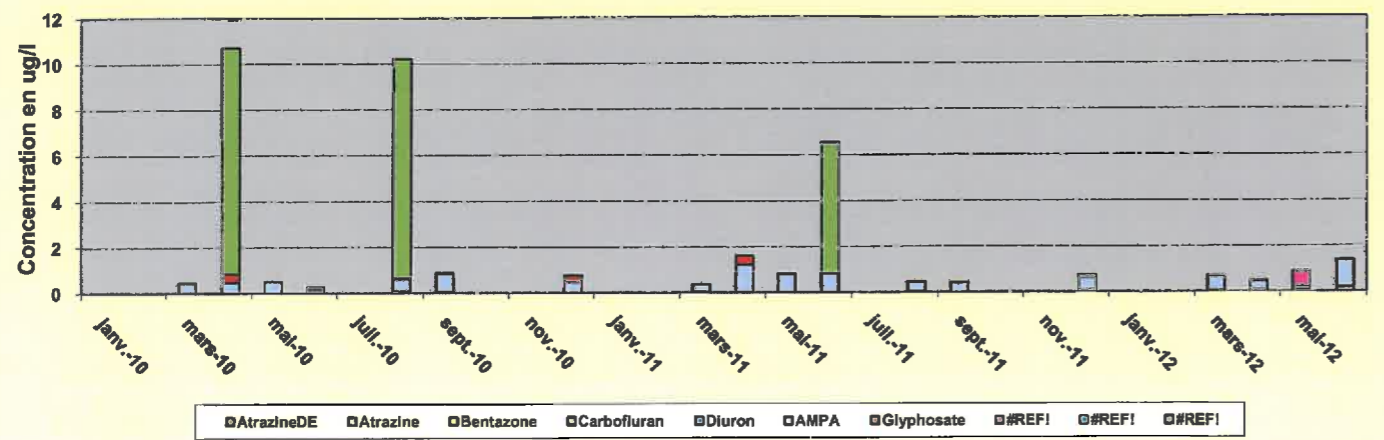
- 0,1 µg/l par molécule et 0,5 µg/l pour le total des pesticides pour les eaux distribuées.

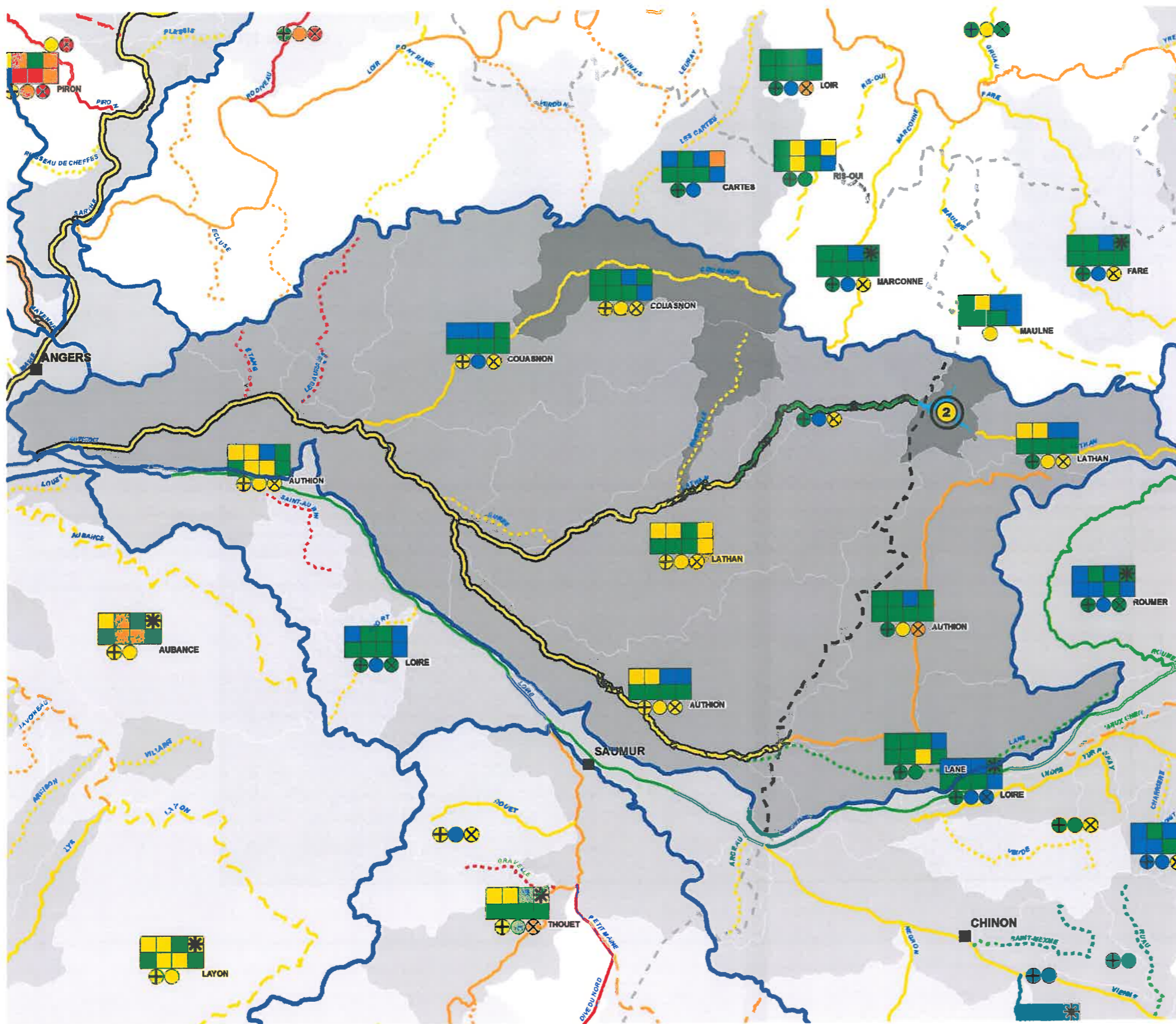
Arrêté du 11 janvier 2007, relatif aux limites de référence de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

Plan Ecophyto 2018 :

- réduire de 50 % l'usage des pesticides au niveau national dans un délai de 10 ans.

Total pesticides aux Ponts de Cé (2010-2012)





Établissement public du ministère chargé du développement durable

Authion

Evaluation 2010 de l'état écologique des eaux de surface

- Préfectures et sous-préfectures
- Limites départementales
- Limite SAGE
- BV masses d'eau**
- Echéance objectif écologique**
- 2015
- 2021
- 2027
- Etat/potential écologique**
- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Sans information
- Cours d'eau**
- Niveau de confiance**
- Elevé
- Moyen
- ... Faible
- Type cours d'eau**
- == MEFM MEA
- Plans d'eau**
- Niveau de confiance**
- ② Moyen
- ① Faible
- ③ Elevé
- Type plans d'eau**
- ⊙ MEFM MEA

Paramètres physico-chimiques

O2 dissous	Saturation O2	DBO5	COD
			✱
Bilan oxygène			
Nitrates	PO4	P Total	NH4
Nutriments			

COD non pris en compte dans le calcul de l'état

Paramètres biologiques

- ⊕ IBD
- IBG
- ⊗ IPR

© COPIES ET REPRODUCTION INTERDITES - IGN BD CARTO 2008
 BD CarthAgE Loire Bretagne 2010 - AELB - DAM - CPC
 12/09/2012 - D:\3_BDSIG_Documents\Qualité des eaux, état des masses d'eau\Sage_evaluation_2010_qualif_donnees.mxd



Source : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Etat et objectifs chimiques

-  Bon état et objectif 2015
-  Bon état et objectif 2021 ou 2027
-  Etat médiocre et objectif 2015 nitrate seul
-  Etat médiocre et objectif 2021 ou 2027 nitrate seul
-  Etat médiocre et objectif 2015 pesticide seul
-  Etat médiocre et objectif 2021 ou 2027 pesticide seul
-  Etat médiocre nitrates et pesticides et objectif 2021 ou 2027
-  Tendence à la hausse

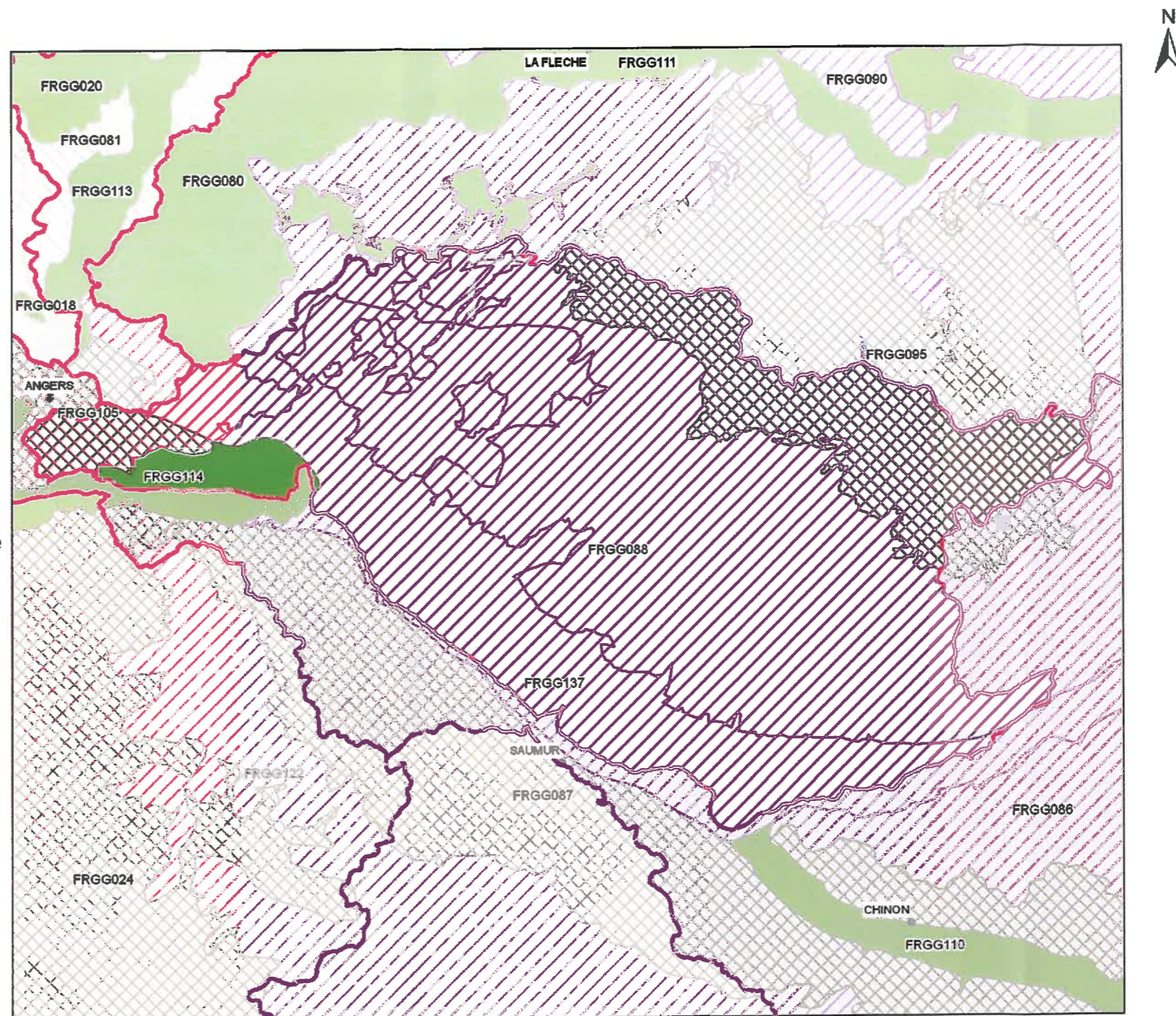
Stations du Réseau de Surveillance

Cause de l'état médiocre

-  cause nitrates
-  cause pesticides
-  villes principales
-  SAGE



©BD CarThAgE Loire-Bretagne 2010 - DEP - 31/08/2012
Agence de l'eau Loire Bretagne 2012



ANNEXE N°2
Le taux d'égagement
IDEA Recherche – ARTELIA – cellule du SAGE

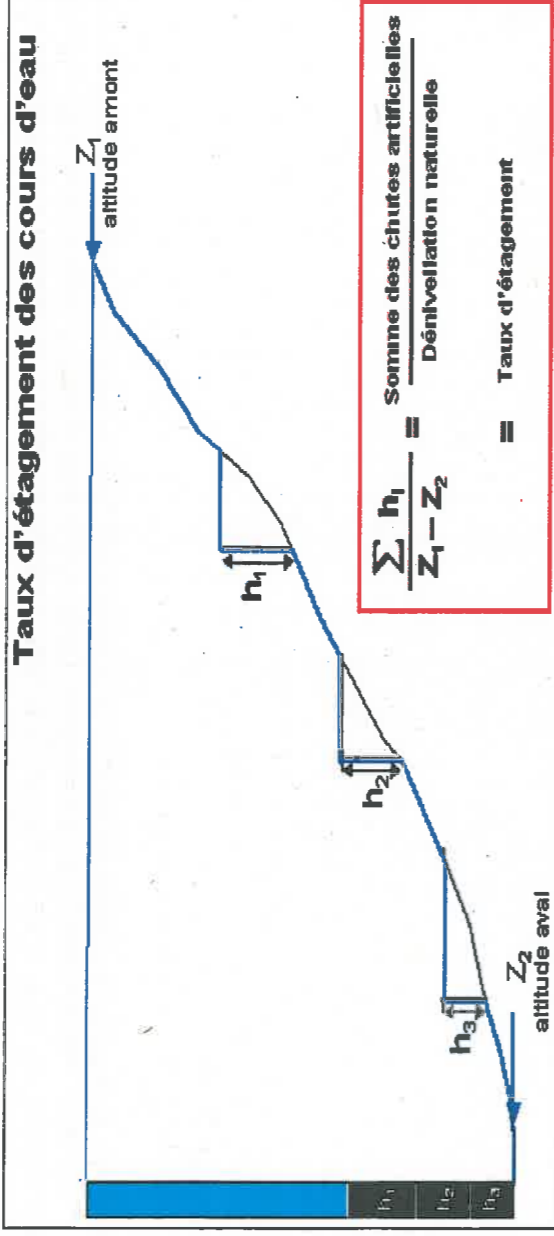
Les dispositions du SDAGE dans un premier temps:

Le taux d'égagement des cours d'eau

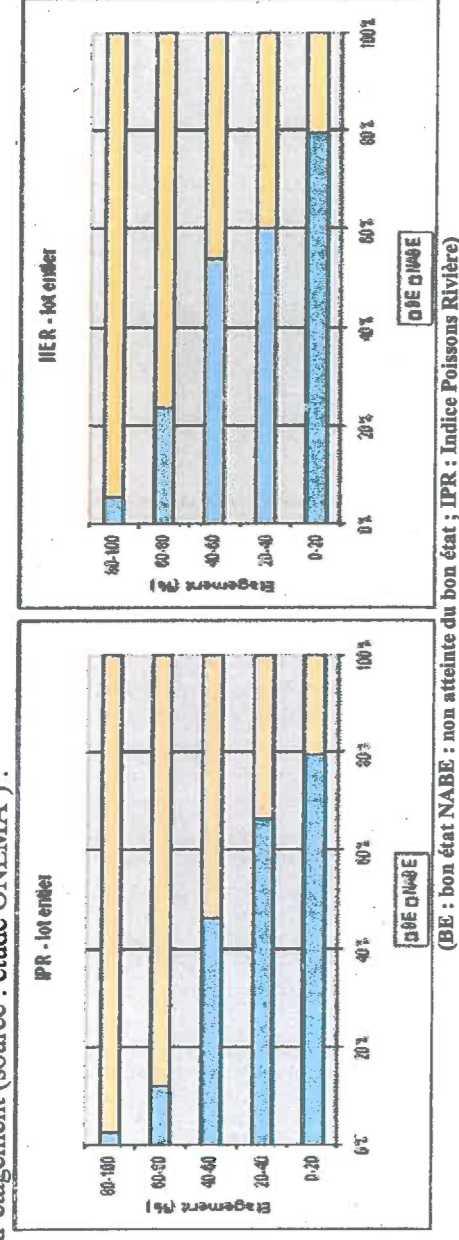
Disposition 1B1 : « ...le SAGE comporte un plan d'actions identifiant les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique du cours d'eau. Le règlement tient compte, notamment, des masses d'eau fortement modifiées situées sur le bassin.

Le SAGE identifie les ouvrages qui doivent être éfacés, ceux qui peuvent être arasés ou ouverts partiellement, ceux qui peuvent être aménagés avec des dispositifs de franchissement efficaces, et ceux dont la gestion doit être adaptée ou améliorée. Il comprend un objectif chiffré et daté pour la valeur du taux d'égagement du cours d'eau... »

La définition du taux d'égagement :



Les incidences d'un fort taux d'étagement (source : étude ONEMA⁶) :

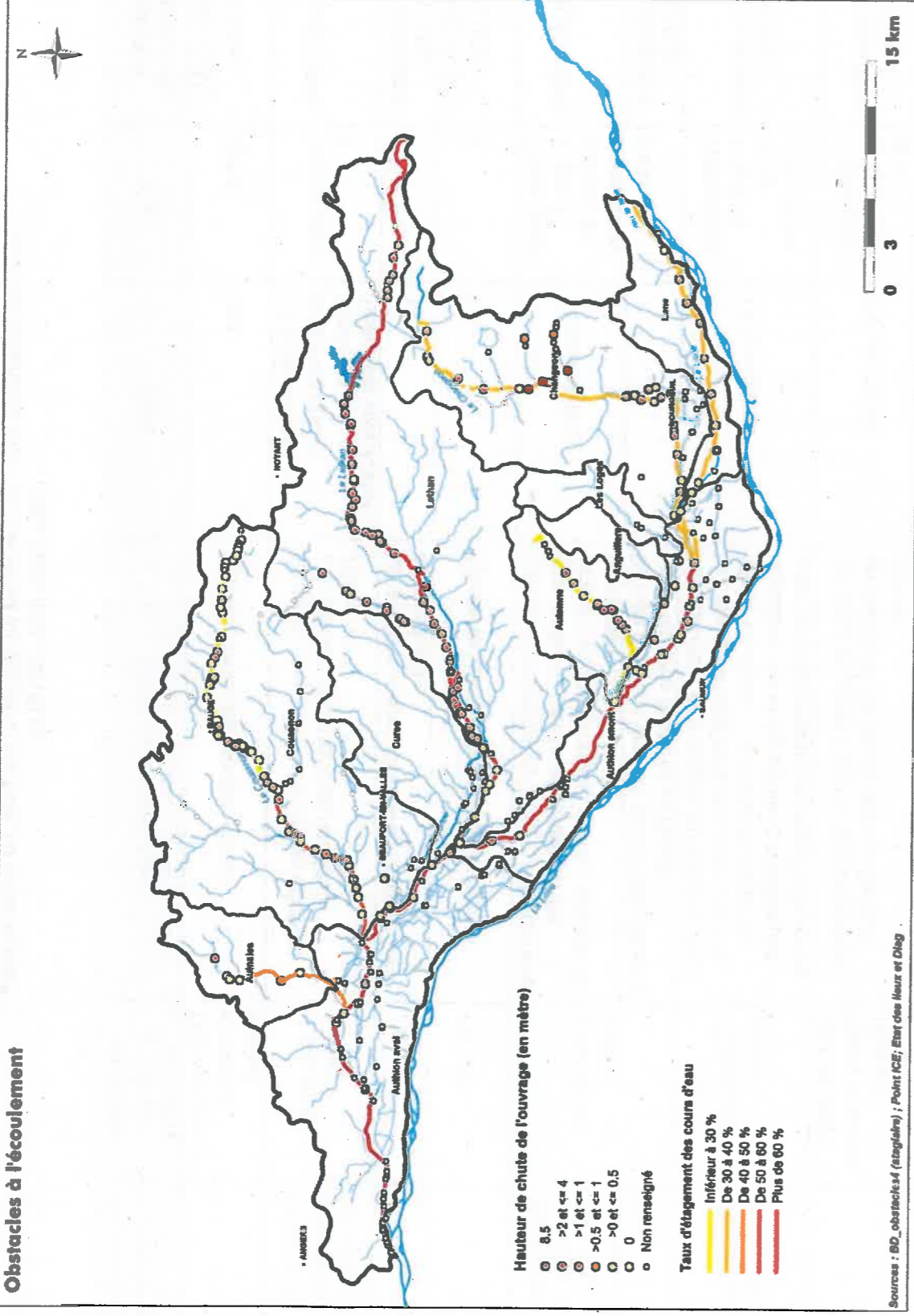


Plus un taux d'étagement est élevé plus il est difficile d'atteindre un bon état écologique comme demandé dans le DCE. Ainsi avec un taux d'étagement faible compris entre 0 et 20% les Indices Poissons Rivières (IPR) et le Nombre d'Espèces Rhéophiles (NER)¹ montrent que statistiquement les probabilités d'atteinte du « bon état » s'établissent autour de 80%. A l'inverse un fort taux compris entre 80% et 100% compromet les probabilités d'atteinte du bon état de manière quasi automatique (moins de 5% de chance).

⁶ Etude des impacts de l'étagement des cours d'eau sur les peuplements piscicoles en Bretagne et Pays de la Loire. Université de Rennes. Année 2010.

Taux d'étagement des cours d'eau (Calculs ARTELIA - base ouvrages du SAGE Authion)

Obstacles à l'écoulement



ANNEXE N°3
Suivi des remarques pour l'établissement du rapport STRATEGIE du SAGE Authion
IDEA Recherche - ARTELIA

N°	Source (nom de la personne et organisme)	Page	Sujet	Libellé de la modification	Remarque équipe prestataire	Décision du bureau du 21 novembre 2012
1	Christian PREMEL-CABIC Agence de l'eau Loire-Bretagne	Global	Tous	Citer les sources des données utilisées	OK, mais type de données à préciser	
2	Guy DE CHAULIAC SPPR 49	Tableau page 4	1.3 Enjeux majeurs – adéquation besoins-ressources Ressources superficielles	Ajouter au 1 ^{er} alinéa « Ressources superficielles : « Amélioration ou préservation des débits d'étiage ».	A discuter en bureau	Intitulé retenu : « Amélioration des débits d'étiage ».
3	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	4	1.3	La 1 ^{ère} ligne de eaux souterraines concerne aussi les superficielles	OK	
4	Christian PREMEL-CABIC Agence de l'eau Loire-Bretagne	5	1.4	Ajouter l'année à la date de l'inter-commission	OK, 2011	
5	Guy DE CHAULIAC SPPR 49	Tableau page 5, ligne 7	1.4 Les objectifs	Colonne « Orientations du SAGE », avant-dernière ligne, au lieu de « limiter le rabattement des nappes d'accompagnement » écrire « prévenir le rabattement.... »	A discuter en bureau	Intitulé retenu : « prévenir le rabattement.... »
6	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	d'eau		Dernière ligne: on n'améliore pas un débit d'étiage ; écrire "rétablir le débit d'étiage naturel ; il faudrait dissocier le chapitre inondation en deux: La Loire: renforcer la protection, veiller à ne pas affaiblir les digues, ... et l'Authion protéger les habitations, mener des actions correctrices pour éviter les débordements préjudiciables en culture	Refus	
7	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	Tableau page 6, ligne 12 risque d'inondations	1.4 Les objectifs		A discuter en bureau	Rajouter une ligne sur les crues de la Loire
8	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	Tableau page 6, ligne 13, 14 et 15	1.4 Les objectifs	Un niveau de priorité 5 pour la structure porteuse est inapproprié car elle est citée comme MOP souvent.	Ce n'est pas le niveau de priorité, mais le n° d'objectif	

N°	Source (nom de la personne et organisme)	Page	Sujet	Libellé de la modification	Remarque équipe prestataire	Décision du bureau du 21 novembre 2012
9	Christian, PREMEL-CABIC Agence de l'eau Loire-Bretagne	9		Détailler la réglementation liée au classement en ZRE	OK	
10	Guy DE CHAULIAC SPPR 49	9	2.2 objectif spécifique n°1 Gérer globalement... § 2.2.1, 2 ^{ème} alinéa	La rédaction de cet alinéa sur le Cénomaniens est à vérifier car je crois savoir que le piézomètre de M. du Boullay est désormais officiel. Si c'est bien le cas il faut supprimer la phrase « Le doute... officiellement » et supprimer le mot « Cependan » en tête de la phrase suivante ; Expliciter le sigle MOP. Maîtrise d'ouvrage ? Mise en oeuvre ? De façon générale l'attribution semble être à discuter en bureau pour toutes les mesures, en particulier lorsqu'il s'agit de contrôle ou de diagnostic.	OK, le piézomètre est effectivement reconnu	
11	Guy DE CHAULIAC SPPR 49	11	2.2.2 et suivants		OK, maîtrise d'ouvrage potentielle MOP à discuter	Les MOP seront retravaillées par David Morel et Marie Behra
12	Guy DE CHAULIAC SPPR 49	11 et 12	Légende des cartes	Sur les cartes écrire « Couasnon à Gée » et non « Couasnon à Gué ».	OK	
13	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	11 et au-delà	Mesure 1 et suivantes	La DREAL ne pourra pas tout faire (voir avec elle) ; citer aussi le CG... De même ce n'est pas à la Chambre d'Agriculture de tout faire pour les agriculteurs	MOP à discuter en bureau	Les MOP seront retravaillées par David Morel et Marie Behra
14	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	13	Mesure 7	Cénomaniens : modifier les autorisations en cours; ZRE est liée à une étude plus vaste que celle citée	A discuter en bureau	Refus
15	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	13	Mesure 8	C'est plutôt s'adapter à l'occurrence des sécheresses et anticiper les situations de crise	A discuter en bureau	Intitulé et contenu de la mesure modifiés : « Améliorer la diffusion de l'information relative aux situations de sécheresse »

N°	Source (nom de la personne et organisme)	Page	Sujet	Libellé de la modification	Remarque équipe prestataire	Décision du bureau du 21 novembre 2012
16	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	14	Mesure 11	La rédaction du 1er item est à inverser : la contrainte de la disponibilité impose une adaptation des exploitations agricoles qui devront veiller à l'équilibre économique	A discuter en bureau	Accord
17	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	15	Mesures 12 et 13	Faire en sorte que les IAA et les syndicats spécialisés s'investissent plutôt que les Chambres d'Agriculture	A discuter en bureau	Les MOP seront retravaillées par David Morel et Marie Behra
8	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	16	Mesure 16	Exemplarité de systèmes agricoles et de filières	OK	
19	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	18	Mesure 19	Une retenue collinaire est alimentée par le ruissellement de surface ; ce qui est écrit s'applique aux bassins en dérivation. La déconnection est définie par le régime de la rivière.	OK	
20	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	18 et 19	Mesures 20 et 21	Mesures partiellement redondantes ?	A discuter en bureau	Refus, les mesures ne sont pas redondantes.
21	Christian PREMEL-CABIC Agence de l'eau Loire-Bretagne	19	2.3.1	Ajouter la date de l'arrêt de classement des cours d'eau	OK	
22	Christian PREMEL-CABIC Agence de l'eau Loire-Bretagne	21	Mesure 22	Rajouter dans le contenu de la mesure : définir des objectifs de réduction du taux d'étagement par masses d'eau cours d'eau	OK	
23	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	21	Mesure 22	Propriétaires seuls insuffisants pour régler la question	A discuter en bureau	Les MOP seront retravaillées par David Morel et Marie Behra
24	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	22	Mesure 23	Lancer, ça veut dire ne rien faire de tangible en 6 ans : il faut aller plus vite	Intitulé de l'action à discuter	Intitulé modifié : « Réaliser l'étude de franchissabilité du Pont Bourguignon »
25	Guy DE CHAULIAC SPPR 49	22	Mesure 23	La rédaction actuelle n'est pas celle d'une mesure. Quelle est au juste cette dernière ?	Contenu de l'action à discuter	Contenu à modifier : étude de faisabilité

N°	Source (nom de la personne et organisme)	Page	Sujet	Libellé de la modification	Remarque équipe prestataire	Décision du bureau du 21 novembre 2012
26	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	23		A régler, le transfert de la concession de l'Authion et celui de sa gestion (domaine public)	Autre mesure à discuter en bureau	Point à évoquer dans le corps du PAGD au moment de la rédaction
27	Christian PREMEL-CABIC Agence de l'eau Loire-Bretagne	23	Mesure 28	Rajouter dans le contenu de la mesure : centraliser et mettre à jour les données d'inventaire à l'échelle du Sage.	OK	
28	Christian PREMEL-CABIC Agence de l'eau Loire-Bretagne	23	Mesure 28	Rajouter dans MOP : structure porteuse du Sage	OK	
29	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	25	Mesure 32	A préciser	A préciser en bureau	Sans objet
30	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	26	Mesures 34 et 35	Ne pas oublier le respect des milieux aquatiques	A préciser en bureau	A ajouter dans le contenu des mesures
31	Christian PREMEL-CABIC Agence de l'eau Loire-Bretagne	29	Mesure 41	Rajouter dans le contenu de la mesure : développer le réseau de suivi et assurer sa pérennité	OK	
32	Guy DE CHAULIAC SPPR 49	29		4 ^{ème} ligne. Qu'est-ce que la couche de jalle ? terme ne figurant pas au dictionnaire	OK, note de bas de page à insérer	
33	Christian PREMEL-CABIC Agence de l'eau Loire-Bretagne	29	Mesure 41	Rajouter dans MOP : structure porteuse du Sage	OK	
34	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	30	Mesure 43	Ne pas oublier les agriculteurs	OK, à rajouter	
35	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	32	Mesure 53	Le tuyau peut laisser à désirer	OK, contenu à compléter	
36	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	33	Mesure 54	L'agriculture écologiquement intensive et même raisonnée ne réduit pas la pollution diffuse, ça se saurait	A discuter en bureau	Modifier l'intitulé : « Former les agriculteurs à la réduction des intrants »

N°	Source (nom de la personne et organisme)	Page	Sujet	Libellé de la modification	Remarque équipe prestataire	Décision du bureau du 21 novembre 2012
37	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	36	Mesure 60	Le drain direct dans les cours d'eau est à éviter à ou corriger pour deux raisons : les pesticides et les surcreusements que cela impose. Les agriculteurs seuls n'y arriveront pas. Cette mesure relève de plusieurs objectifs.	A discuter en bureau : compléter MOP, déplacer dans un autre objectif ?	Les MOP seront retravaillées par David Morel et Marie Behra ; des liens devront être faits vers les autres objectifs au moment de la rédaction du PAGD
38	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	37	Mesure 62	et à reconquérir	A préciser en bureau	Intitulé à modifier : « Préserver les zones d'expansion des crues existantes et en reconquérir d'autres en fonction des opportunités »
39	Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l'Anjou	37	Mesure 63	Des conventions pas nécessairement pécuniaires.	OK, compléter le contenu	
40	Guy DE CHAULIAC SPPR 49	Pages 37 et 38	Structure porteuse et mise en oeuvre	Différence entre mesures 64 et 68 ???	A discuter en bureau	Refus, les deux structures sont distinctes à ce stade.
41	Christian PREMEL-CABIC Agence de l'eau Loire-Bretagne	43	Evaluation des bénéficiaires	Correction du tableau cours d'eau, décalage de colonne	OK	